

## Compte Rendu du conseil municipal du 7 février 2019

L'an deux mille dix-neuf, le sept février à vingt heure et trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Mr Jean-Claude BLANC, Maire

**Présents** : Serge DUPRAT, Arlette DARBAS, Claude MAZIERES, Patricia SISTAC, Mathieu FORMOSA, Philippe BONIFAS, Thierry BONCOURRE

**Absent** : Eric ARAUJO, Stéphanie COULOMB

**Pouvoirs** : Stéphanie COULOMB a donné pouvoir à Mathieu FORMOSA

**Secrétaire** : Patricia SISTAC a été nommée secrétaire de séance

### **1 – Observations sur le compte rendu du conseil municipal du 16 janvier 2019**

**Monsieur le maire** demande à l'assemblée s'il existe des observations sur le conseil municipal du 16 janvier.

N'ayant aucunes remarques, monsieur le maire passe à la suite de l'ordre du jour.

**Intervention de Thierry BONCOURRE** qui demande l'approbation du compte rendu .

**Monsieur le maire** précise que le compte rendu n'est plus voté. Seules les observations écrites seront annexées au compte rendu.

### **2 – Délibération sur la rénovation et l'extension de l'éclairage public chemin de Ferret**

**Monsieur le maire** informe à l'assemblée que tous les documents nécessaires au vote pour la prise de décision ont été envoyés par mail.

Cette délibération concerne l'ajout d'un point lumineux et la rénovation de deux poteaux sur le chemin de ferret au niveau de Mme DUPARC et Mr DUPRAT.

**Monsieur le maire** demande au conseil s'il existe des remarques.

N'ayant pas d'observations, monsieur le maire passe au vote.

1 abstention (Thierry BONCOURRE)

8 Pour

### **3 – Délibération sur l'ouverture de crédits concernant les travaux de dégâts d'orage 2018**

**Monsieur le maire** rappelle au conseil les travaux de dégâts d'orage 2018 effectués par l'entreprise COLAS ;

Le budget 2019 n'ayant pas encore été voté et la facture étant à régler, il est nécessaire de faire une ouverture de crédits. La facture s'élève à 13 195,31 € TTC. Il indique qu'une subvention de 68,75 % est attendue.

**Monsieur le maire** informe le conseil, avoir rencontré, mardi 5 février après midi, en mairie Mr FORMOSA Jean-Louis. Ce dernier s'engage à effectuer les travaux dans son champs. En effet, il envisage de planter des haies avec une aide de la région. Il effectuera une déclaration à son assurance afin de dédommager la mairie.

**Monsieur le maire** demande s'il existe des remarques.

**Claude MAZIERES** s'interroge sur le montant de la participation de l'assurance de Mr FORMOSA .

**Monsieur le maire** souligne ne pas connaître la somme pour l'instant car Mr FORMOSA Jean-Louis n'a pas encore déposé de dossier.

N'ayant pas d'autres observations, monsieur le maire passe au vote.

A l'unanimité

#### **4 – Délibération sur les travaux d'extension de la mairie – adoption du programme de l'opération et de l'enveloppe financière prévisionnelle pour sa réalisation**

**Monsieur le maire** informe au conseil que la commission de l'extension des travaux s'est réunie et a étudié le programme du CAUE. Des modifications ont été apportées. Ce projet de délibération va permettre d'engager la recherche d'un architecte qui suivra les travaux et réalisera le permis de construire.

**Monsieur le maire** sollicite les élus de la commission pour apporter des informations complémentaires.

**Claude MAZIERES** s'inquiète sur la porte de secours, en matière de législation

**Monsieur le Maire** répond que l'architecte sera compétent sur les diverses faisabilités.

**Arlette DARBAS** suppose que la cloison du rez de chaussée (entre le bureau du maire et le secrétariat) ne rentre pas en compte dans ce projet.

**Monsieur le maire** précise que cette cloison sera faite ultérieurement. En effet, il serait toujours possible d'utiliser le secrétariat en cas d'urgence (mariage avec personne à mobilité réduite par exemple).

**Arlette DARBAS** soulève le manque de confidentialité du public/la secrétaire et le maire. Elle pense que le maire n'a pas besoin d'être au courant de tout et que des personnes extérieures peuvent se confier à la secrétaire uniquement

**Monsieur le maire** pense qu'il n'y a pas de confidentialité à avoir ; Il doit être informé. La secrétaire est une employée et non pas une élue.

**Arlette DARBAS** pense que Monsieur le maire n'est pas toujours autorisé à entendre les histoires des personnes. Aujourd'hui, la confidentialité existe vis à vis du public (mise en place de la porte ) mais pas du maire.

**Monsieur le maire** ne s'oppose pas à sortir du bureau si une personne lui demande.

**Monsieur le maire** demande s'il existe des questions.

Vote à l'unanimité

## 5 – **Informations du Maire**

- **Monsieur le maire** propose, de prêter aux habitants de la commune, les 2 barnums situés dans le garage des ateliers municipaux. Dans le cas, où, l'avis du conseil serait favorable, il propose de créer une commission afin d'étudier le prix, les conditions, les modalités de montage et démontage....

\* **Arlette DARBAS** s'interroge sur d'éventuelles demandes.

**Monsieur le maire** affirme ne pas avoir eu de nouvelles demandes mais souhaiterait en faire profiter les Puydanielois .

\* **Claude MAZIERES** propose que les conditions soient notées dans une convention par exemple.

\* **Philippe BONIFAS** souhaite que le prêt soit en faveur des habitants de Puydaniel uniquement avec une interdiction de demande de prêt de barnum à un habitant de la commune mais sur un lieu extérieur à la commune.

\* **Monsieur le maire** désire également que le prêt soit possible aux communes avoisinantes (mairie).

Vote sur le prêt des barnums avec une abstention (Thierry BONCOURRE) et 8 votes POUR

- **Monsieur le maire** informe le conseil qu'une étude de mise en place de LED dans le village mais aussi 2 points lumineux chemin de Marsoula (entre la cave et le lotissement bourgade) va être lancée.
- **Assainissement MERCIÉ** : Les travaux vont être retardés en raison de la baisse des tarifs suite à la prise en charge de l'assainissement collectif par le SMEA.
- **Réunion en mairie le jeudi 7 février après midi** avec Mmes DOR et DELMOND de la DRAC concernant la toiture de l'église. Le projet va enfin aboutir. Le Devis de Mr PERON est très élevé pour une petite commune. Ces deux personnes vont établir un cahier des charges afin de relancer le projet avec la désignation d'un nouvel architecte et dépôt de permis de construire (obligatoire pour tous travaux sur un monument classé). Mme DOR a bien étudié le dossier. **Monsieur le maire** donne la parole à Claude MAZIERES qui souligne qu'il faut attendre de monter le dossier afin de pouvoir commencer à travailler.
- Le secteur routier est revenu à la fontaine du virage pour ajuster le talus.

## 6 – Questions diverses

- **Intervention de Serge DUPRAT** : Le courrier pour le passage communal a été envoyé aux propriétaires concernés.

- **Intervention de Claude MAZIERES** :

\* informe qu'un contrôle a été effectué sur le village sur l'état des ruisseaux mais plus particulièrement le ruisseau du Merlan. Il a été constaté la présence de lessive dans ce ruisseau mais la provenance est inconnue. De ce fait, il n'y a plus de salamandres ;

\* La facture du contrôle du podium a été réglée.

\* Après étude des factures de l'éclairage public, poste par poste et mois par mois puis la mise en place d'un comparatif, il apparaît que deux quartiers du village présentent une sur consommation durant l'été.

\* En août 2018, dans le quartier Saint Sernin, la consommation s'est élevée à 6 300 k watt. Il pense à un piratage. Il a contacté le SDEHG ;

\* En juin 2018 : 1000 kwatt dans le quartier de Marsoula

Il constate que la consommation de l'éclairage public ne peut pas être supérieure en été qu'en hiver.

Un débat est lancé au sein du conseil. Plusieurs interrogations sur le mode de piratage, la sur consommation de ces deux quartiers.

**Monsieur le maire** soulève qu'il n'existe pas d'élus au SDEHG ;

**Claude MAZIERES** réagit pour informer qu'il est délégué du SDEHG.

**Monsieur le maire** souligne qu'il n'y a pas d'élus votants.

**Thierry BONCOURRE** propose d'effectuer une comparaison des factures sur les années précédentes.

- **Intervention de Mathieu FORMOSA** : Le camion des pizzas a commencé mardi soir. Il incite les habitants à le faire travailler.

Séance levée à 21h